

PARTIE I – AFFAIRES ASSOCIATIVES

S'entend des relations entre l'AED et sa communauté étudiante.

Thème : Principes fondamentaux

Fonctionnement démocratique

1. Que l'AED articule l'exercice de son mandat selon les principes démocratiques.

Adopté : [AGE – NEW]

Respect et équité

2. Que l'AED agisse avec respect et équité.

Adopté : [AGE –NEW]

Transparence

Que l'AED et ses instances fassent preuve de transparence.

Adopté : [AGE –NEW]

Indépendance de l'AED

4. Que l'AED fasse sa priorité la promotion et la défense des intérêts de sa communauté étudiante.

Adopté : [AGE –NEW]

Thème : Diversité

Reconnaissance de la diversité

5. Que l'AED reconnaisse la diversité, sous toutes ses formes, de sa communauté étudiante, notamment l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'identité de genre ou sexuelle, l'orientation sexuelle, l'âge ou les handicaps invisibles ou physiques.

Adopté : [AGE –NEW]

Mesures effectives

6. Que l'AED prenne acte de cette diversité dans l'exercice de son mandat.

Adopté : [AGE –NEW]

Politique épïcène

7. Que les documents et communications de l'AED soient rédigés de manière épïcène.

Adopté : [AGE –NEW]

Promotion de la politique épïcène (nouvelle proposition)

8. Que l'AED outille et incite les organisations relevant du mandat de l'AED à rédiger leurs communications de manière épïcène.

Adopté : [AGE –NEW]

Accessibilité des services de l'AED

9. Que l'AED garantisse un accès équitable à ses services et activités à l'ensemble de ses membres dans le respect de leur diversité.

Adopté : [AGE –NEW]

Promotion des intérêts de la communauté étudiante

10. Que l'AED fasse la promotion des intérêts de la communauté étudiante en considération de sa diversité.

Adopté : [AGE –NEW]

Inclusion des minorités visibles

11. Que l'AED valorise et fasse la promotion de l'inclusion des personnes noires, autochtones et racisées dans toutes les sphères relevant du mandat de l'AED.

Adopté : [AGE –NEW]

Thème : Implication

Implication des membres

12. Que l'AED facilite et fasse la promotion de l'implication de tous ses membres, et ce, dans toutes les sphères d'implication relevant du mandat de l'AED.

Adopté : [AGE –NEW]

Promotion de l'histoire de l'AED

13. Que l'AED fasse la promotion de son histoire, notamment en mettant en valeur des modèles variés de réussite parmi sa communauté étudiante actuelle et passée.

Adopté : [AGE –NEW]

Thème : Représentativité de genre

Valorisation de la participation des femmes et des personnes de genre queer

14. Que l'AED valorise une plus grande participation et représentation des femmes et des personnes de genre queer dans toutes les sphères relevant du mandat de l'AED.

Adopté : [AGE –NEW]

Promotion du modèle féminin et des personnes de genre queer

15. Que l'AED fasse la promotion de l'implication des femmes et des personnes de genre queer dans toutes les sphères relevant du mandat de l'AED.

Adopté : [AGE –NEW]

Évènement sur l'implication

16. Que l'AED organise annuellement un évènement sur l'implication à l'attention exclusive des femmes et des personnes de genre queer.

Adopté : [AGE –NEW]

Thème : Affaires autochtones

Reconnaissance de l'autochtonicité

17. Que l'AED encourage la consultation des membres des peuples autochtones et favorise leur participation dans le cadre de projets affectant leurs intérêts.

Adopté : [AGE –NEW]

Reconnaissance territoriale

18. Que l'AED maintienne sa reconnaissance territoriale d'association et encourage les organisations relevant de son mandat à faire une reconnaissance territoriale.

Adopté : [AGE –NEW]

Note : une section est spécialement consacrée aux communautés autochtones plus bas.

PARTIE II – AFFAIRES ACADÉMIQUES

S'entend des questions relatives au déroulement des études de la communauté étudiante.

Thème : Programme d'études

Compétitivité du programme

19. Que l'AED prenne les mesures nécessaires pour permettre un milieu d'étude sain et exempt de toute forme de compétitivité malsaine notamment en ce qui a trait à la courbe et à la course au stage.

Adopté : [AGE –NEW]

Conception des programmes

20. Que l'AED prenne les mesures nécessaires pour s'assurer d'obtenir une rétroaction de manière annuelle de la communauté étudiante sur le contenu du programme et qu'il s'engage à soumettre les résultats de cette rétroaction au décanat

Adopté : [AGE –NEW]

Sondage précéd[a]nt une réforme du baccalauréat

21. Que lors d'un processus de réforme du baccalauréat, la Faculté s'engage à détailler ses propositions de réforme et que l'AED procède à une consultation pour déterminer les préoccupations et les demandes de la communauté étudiante. Que les données de ce sondage soient rendues publiques à la communauté étudiante.

Adopté : [AGE –NEW]

Objectif du baccalauréat

22. Que l'AED veille à ce que le baccalauréat ait pour objectif d'offrir une formation qui reflète la réalité de la profession juridique en constante évolution de telle sorte qu'il y ait une adéquation entre les besoins des justiciables, les enjeux sociaux et l'obtention du diplôme.

Adopté : [AGE –NEW]

Offre de cours

23. Que la Faculté bonifie son offre de cours en tenant compte notamment des intérêts de la communauté étudiante, des enjeux rencontrés par la profession juridique, ainsi que des aptitudes, tant humaines que juridiques, que doivent démontrer les juristes.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Décolonisation d[es] savoir[s]

24. Que l'AED se positionne en faveur de la décolonisation d[es] savoir[s] à l'UdeM, notamment en militant pour la révision du curriculum afin d'y assurer un meilleur reflet des réalités de toutes les communautés marginalisées au Québec.

Adopté : [AGE –NEW]

Cours obligatoire

24.1. Que l'AED milite pour le maintien d'un cours obligatoire de droit autochtone et que celui-ci soit un cours à trois crédits.

Adopté : [AGE –NEW]

Apprentissages pratiques

25. Que la Faculté bonifie et varie son offre de cours pour offrir tant un parcours axé sur la théorie que sur la pratique, notamment en offrant un cheminement coopératif.

Adopté : [AGE –NEW]

Offre de cours pour la saison estivale

26. Que la Faculté bonifie et varie l'offre de cours pour la session d'été, notamment afin de permettre à toute personne qui le souhaite de suivre un cours d'été.

Adopté : [AGE –NEW]

Offre de cours : consultation de la communauté étudiante

27. Que la Faculté mette en place un processus de consultation pour connaître l'appréciation de la communauté étudiante en matière d'offre de cours.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Certificat en droit

28. Que l'AED et la Faculté s'assurent que les membres de la communauté étudiante provenant du certificat en droit reçoivent suffisamment d'information pour ne pas être défavorisés durant leur parcours académique.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Thème : Inscription et reconnaissance de crédits

Choix de cours

29. Que l'Université de Montréal et la Faculté ajustent le processus de choix de cours pour prioriser les membres de la communauté étudiante qui entameront leur troisième année ou le cheminement *honor* dans les cours obligatoires.

Adopté : [AGE –NEW]

Liste d'attente

30. Que l'AED milite pour l'implantation d'un système de liste d'attente pour les cours au baccalauréat en droit.

Reconnaissance de crédit : meilleure mobilité étudiante

31. Que la reconnaissance de crédits au baccalauréat fasse l'objet d'un consensus entre les établissements d'enseignement supérieur afin de faciliter la mobilité de la communauté étudiante en droit.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Thème : Enseignement

Relations corps professoral – communauté étudiante

32. Que les relations entre le corps professoral et la communauté étudiante soient empreintes de respect, de rigueur, d'éthique, d'honnêteté et de professionnalisme. Que la Faculté veille au respect de ces valeurs tant auprès du corps professoral que de la communauté étudiante.

Adopté : [AGE –
13/02/18] Modifié : [AGE
– 31/01/20]

*Dispense de
cours*

33. Que l'AED soutienne le maintien de l'offre [de] cours dispensés en salle de classe. Néanmoins, que l'AED encourage les nouvelles pratiques d'enseignement innovantes dans la mesure où elles ne nuisent pas à la qualité de l'enseignement et de l'évaluation, à l'encadrement de la communauté étudiante ou à l'accessibilité au corps professoral.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Reprise de cours

34. Que les reprises de cours se tiennent lors d'une période libre de cours pour l'ensemble de la communauté étudiante. Que l'AED milite en faveur que la Faculté assure l'enregistrement audio de ces reprises et le rende accessible dans un délai raisonnable.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Anonymat

35. Que la Faculté assure l'anonymat dans l'évaluation de la communauté étudiante, notamment en recourant au code d'identification en droit (CID).

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Publications accessibles gratuitement

36. Que l'AED encourage le corps professoral [à] publier sur des plateformes électronique[s] notamment sur *Ressources éducatives libres (REL)*.

Adopté : [AGE – 10/04/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Thème : Évaluation de la communauté étudiante

Abolition de la courbe

37. Que l'AED milite auprès de la Faculté pour que des données probantes soient rendues disponibles à la communauté étudiante sur les bénéfices et effets néfastes de la courbe pour la communauté étudiante et que suivant la publication de ces données l'AED s'engage à consulter la communauté étudiante sur le maintien ou non de la courbe.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Renseignement sur la courbe

37.1 Que l'AED milite pour que la communauté étudiante et le corps professoral soient mieux renseignés sur la courbe et ses enjeux.

Pondération des examens

38. Que la pondération des examens intratrimetriels et finaux soit revue afin de répartir de manière à ce que la pondération d'un examen ne puisse dépasser 70% à l'exception des cours intensifs.

Adopté : [AGE –

13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Modes d'évaluation alternatifs

39 Que l'AED milite auprès de la Faculté pour que celle-ci encourage le corps professoral à recourir à des modes d'évaluation alternatifs.

Publication des notes

40. Que la Faculté s'engage à publier les notes des examens intratrimetriels avant la date d'abandon des cours et qu'en cas de dépassement de ce délai, les étudiants visés soient informés de la raison du dépassement du délai.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Copies d'examen corrigées

41. Que les copies corrigées d'examen soient rendues accessibles dans un délai raisonnable.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Notes de cours électroniques

42. Que l'AED milite auprès de la Faculté pour que les notes de cours en support numérique soient permises lors des évaluations.

Adopté : [AGE –NEW]

Thème : Évaluation de l'enseignement

Pédagogie

43. Que la Faculté outille davantage le corps professoral afin de s'assurer que l'enseignement soit pédagogique, notamment en veillant à ce que la qualité de l'enseignement fasse partie des critères d'embauche des membres du corps professoral.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Anonymat

44. Que l'Université de Montréal s'assure de protéger l'anonymat de la communauté étudiante lors du processus d'évaluation de l'enseignement.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Participation étudiante

45. Que l'Université de Montréal prenne les mesures appropriées pour favoriser la plus grande participation possible de la communauté étudiante dans le processus d'évaluation du corps professoral.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Thème : Infractions académiques

Comparution

46. Que le membre de la communauté étudiante, lors de sa comparution devant le comité chargé de l'application du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude, puisse bénéficier du support d'une personne accompagnatrice pouvant intervenir.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Fardeau de preuve

47. Que la culpabilité du membre de la communauté étudiante soit établie selon le fardeau de prépondérance des probabilités. Qu'il appartienne à la Faculté d'acquitter ce fardeau.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Outil de détection automatique du plagiat

48.1. Que l'utilisation d'un outil de détection automatique de plagiat soit divulguée par le corps professoral aux personnes concernées et que le consentement de celles-ci soit requis avant qu'une évaluation soit ajoutée à une banque de données liée à cet outil.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

48.2. Que les résultats provenant d'un outil de détection automatique de plagiat soient toujours considérés comme étant un commencement de preuve.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Évolution du dossier

49.1. Que les personnes gérant des conflits impliquant un ou des individus de la communauté étudiante mettent en place des mesures pour rendre cette gestion plus transparente.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

49.2. Que la personne responsable de l'évolution du dossier de plainte contre un membre de l'Université achemine la sanction imposée à ce dernier à l'auteur de la plainte dans les plus brefs délais.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Mise en garde sur le plagiat

50. Que la Faculté sensibilise davantage les membres de la communauté étudiante au plagiat et la fraude ainsi qu'aux conséquences liées à de telles infractions.

Adopté : [AGE –NEW]

Thème : Révision de notes

Célérité et intégrité

51. Que la Faculté s'assure que le processus de révision de notes soit complété dans la plus grande célérité notamment en permettant les révisions de notes des examens intratrimestriels en cours de session.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Motif du rejet

52. Que la Faculté informe les membres de la communauté étudiante qui déposent une demande de révision de notes des motifs du rejet de leur demande le cas échéant.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

53. Que la Faculté informe les membres de la communauté étudiante qui déposent une demande de révision de notes des motifs détaillés du rejet de leur demande le cas échéant.

Modifié: [AGE –NEW]

Anonymat

54. Que l'anonymat d'une personne de la communauté étudiante ayant déposé une demande de révision de note soit préservé lors de l'analyse de sa demande par le corps professoral.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié: [AGE –NEW]

Thème : Langue d'enseignement

Enseignement en français

55. Qu'il soit clairement établi que la langue d'enseignement est le français, sauf exception justifiée par la nature du cours. Que le matériel de cours dans une autre langue que le français ne puisse faire la base d'évaluation s'il n'est pas exhaustivement expliqué en français dans le cadre du cours.

Adopté : [AGE –
13/02/18] Modifié : [AGE
– 31/01/20]

Cours de français

Que l'Université de Montréal alloue les ressources nécessaires afin que tous les membres de la communauté étudiante en ayant le besoin ou le désir puissent suivre un cours de français.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

56. Que l'Université de Montréal alloue les ressources nécessaires afin que tous les membres de la communauté étudiante en ayant le besoin ou le désir puissent suivre gratuitement un cours de français.

57. Que tous les membres du corps professoral atteignent la maîtrise du français de niveau universitaire, c'est-à-dire la maîtrise de la « terminologie et [du] style propres aux écrits scientifiques dans le domaine de la discipline ou du champ d'études de l'étudiant »[1].

Adopté : [AGE – 13/02/18]

PARTIE III – AFFAIRES UNIVERSITAIRES

—

S'entend de la relation entre l'AED et les instances facultaires, universitaires et la FAECUM.

Thème : Santé mentale

Précarité de la santé mentale étudiante

58. Que la Faculté prenne acte de la précarité de la santé mentale de la communauté étudiante, notamment les résultats de l'enquête *Ça va?* réalisé par la FAECUM.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Mesures d'urgence

59. Que l'Université de Montréal et la Faculté déploient rapidement les moyens nécessaires pour répondre aux besoins urgents de la communauté étudiante en matière de santé mentale.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Prévention et promotion de saines habitudes de vie

60. Que l'Université de Montréal et la Faculté préviennent les comportements à risque d'engendrer des troubles de santé mentale en faisant la promotion de saines habitudes de vie (pratique régulière d'un sport, un sommeil de qualité et une saine alimentation, etc.) et d'étude.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Plan d'action de l'AED

61. Que l'AED agisse à titre d'intervenant hautement préoccupé par la question de la santé mentale de la communauté étudiante et qu'elle participe aux initiatives allant en ce sens. Qu'elle se dote d'objectifs et de cibles précises permettant de mesurer le niveau de santé mentale de sa communauté étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Consommation d'alcool et de psychostimulants

62. Que l'AED mette sur pied une campagne de prévention concernant la consommation d'alcool et de substances illicites, notamment les psychostimulants, afin d'outiller la communauté à réagir en cas de problème.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Promotion des services existants

63. Que l'AED fasse la promotion des services existants au sein de la Faculté, de l'Université de même qu'à l'extérieur de celle-ci pour les membres de la communauté étudiante aux prises avec un problème de santé mentale ou de consommation.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Processus d'évaluation

64. Que la Faculté prenne acte que le processus d'évaluation est un facteur de stress important pour la communauté étudiante et qu'elle veille à trouver une alternative qui en tienne compte.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Centre de santé et de consultation psychologique

65. Que l'Université de Montréal dote le *Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP)* des outils et des effectifs adéquats pour garantir la prise en charge rapide de tout membre de la communauté étudiante en faisant la demande.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Soutien au PADUM

66. Que l'AED appuie et collabore pleinement avec le service de Pairs aidants de l'Université de Montréal, notamment en faisant connaître le service.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

67. Que l'AED s'assure, conformément au plan d'action sur la santé mentale, de financer des initiatives reliées à la santé mentale, indépendamment du poste budgétaire alloué au *PADUM*.

Adopté : [AGO – 04/10/18]

Thème : Présence autochtone

Activités culturelles

68. Que l'Université de Montréal et la Faculté sensibilisent la communauté étudiante aux cultures autochtones et favorisent l'intégration des membres autochtones dans la communauté étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Bourses

69. Que l'Université de Montréal maintienne des programmes de bourses pour les Autochtones et qu'elle valorise les récipiendaires. Que la Faculté porte une attention particulière aux demandeurs autochtones dans l'octroi des bourses.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Résidences universitaires

70. Que l'Université de Montréal facilite l'accès aux résidences universitaires aux membres autochtones de la communauté étudiante qui en font la demande.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Processus d'admission particuliers

71. Que l'Université de Montréal et la Faculté évaluent la possibilité de créer un processus d'admission particulier pour les membres autochtones de la communauté étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Conciliation travail-famille

72. Que les membres de la communauté étudiante, notamment les membres autochtones qui en font la demande puissent poursuivre leurs études à temps partiel lorsque cela ne nuit pas aux exigences de

cheminement du programme. Que cette possibilité d'accommodement soit publicisée auprès des membres et des futurs membres de la population étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Thème : Service à la population étudiante

Augmentation de l'effectif étudiant

73. Que toute augmentation de l'effectif étudiant soit accompagnée de ressources suffisantes pour assurer une offre de services de qualité.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Accès aux services

74. Que l'AED entretienne des pourparlers pour que les heures d'accès aux différents services de la Faculté et de l'Université de Montréal répondent mieux aux besoins de l'ensemble de la clientèle étudiante de jour et de soir.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Accessibilité des services de l'Université de Montréal

75. Que l'Université de Montréal s'assure que l'ensemble des services qu'elle offre à la population étudiante soient abordables.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Service d'impression

76. Que l'AED permette à tous les membres de la communauté étudiante de réaliser les impressions nécessaires dans le cadre du parcours académique et ce, aux plus faibles coûts possibles.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Direction des immeubles

77. Que la Direction des immeubles prenne des mesures pour assurer une transparence au niveau de leurs règlementations, de leurs tarifs et de leurs délais de manière à travailler en collégialité avec la communauté étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Thème : Bibliothèque

Heures d'ouverture

78. Que les heures d'ouverture des bibliothèques soient révisées pour répondre aux besoins de la communauté étudiante, notamment en période d'examens et durant la période estivale.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Infrastructures

79. Que les infrastructures des bibliothèques soient adéquates et suffisantes.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Documents électroniques

80. Que la mise en réseau des documents de façon électronique soit favorisée.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Salle de travail d'équipe

81. ~~Que les salles de travail d'équipe de la bibliothèque de droit soient réservées exclusivement aux personnes inscrites à un programme de droit dispensé par la Faculté.~~

Adopté : [AGE –
13/02/18] Abrogé : [AGO –
10/04/18]

Thème : Bourses à la communauté étudiante

Contre la précarité financière

82. Que l'Université de Montréal développe des mesures afin de contre la précarité financière de la communauté étudiante. Que l'AED tienne compte des besoins financiers de la communauté étudiante dans l'octroi de ses bourses.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Octroi de bourse à la communauté étudiante

83. Que l'AED, dans l'octroi des bourses à la communauté étudiante, valorise l'implication étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Thème : Services de la FAECUM

Régime collectif de santé étudiante

84. Que l'AED veille à ce que la FAECUM bonifie la couverture, notamment la couverture des services de consultation en psychologie et en nutrition, du Régime collectif de santé étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Offre de services actuelle

85. Que la FAECUM maintienne ses services, notamment d'impression et de prêt de vaisselle, au comptoir de Jean Brillant à faible couts.

Bonification de l'offre de services

Adopté : [AGE – 13/02/18] Modifié : [AGE – 31/01/20]

86. Que la FAECUM bonifie l'offre de services au comptoir de Jean Brillant, notamment en examinant la possibilité d'y installer un service de livres usagers.

Thème : Local safest space

Adopté : [AGE – 13/02/18] Modifié : [AGE – 31/01/20]

Local pour l'Intersection

87. Que l'AED appui et fasse pression auprès de l'Université pour l'octroi d'un local au regroupement l'*Intersection*, réservé aux personnes vivant une forme d'oppression.

Thème : Représentation étudiante

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Représentation aux instances facultaires et universitaires

88. Que l'AED assure une représentation étudiante suffisante et constante aux différentes instances de la Faculté et de l'Université touchant aux intérêts de la communauté étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Changement de mention de sexe

89. Que l'Université permette à la communauté étudiante de changer leur nom et leur genre dans les attestations et communications officielles de l'Université, ainsi que dans les instruments usuels tels que l'adresse courriel institutionnelle et StudiUM.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Genre X

90. Que l'Université donne l'option à la communauté étudiante de s'identifier selon un genre X dans les attestations et communications officielles de l'Université, ainsi que dans les instruments usuels tels que l'adresse courriel institutionnelle et StudiUM.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Décolonisation du savoir

91. Que l'AED se positionne en faveur de la décolonisation de ses instances par l'adoption d'une reconnaissance territoriale d'association et l'adoption d'une reconnaissance territoriale institutionnelle.

Adopté

PARTIE IV – DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

S'entend des affaires relevant du milieu professionnel et/ou des partenariats corporatifs.

Thème : Recrutement

Recrutement

Que l'AED veille à ce qu'un maximum de personnes issues de milieux juridiques différents puissent être présentes lors des séances d'information et de recrutement. Que ces séances permettent une participation maximale de la communauté étudiante, notamment en se tenant sur le campus de l'Université de Montréal.

92. Que l'AED veille à ce qu'un maximum de personnes issues de milieux juridiques différents puissent être présentes lors des séances d'information et de recrutement. Que celles-ci permettent une participation maximale de la communauté étudiante, notamment en se tenant sur le campus de l'Université de Montréal.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié : [AGE – NOW]

Offre de stage

93. Que l'AED, en collaboration avec le Centre de développement professionnel, veille à ce que l'offre de stages soit la plus variée possible. Que l'AED publicise, au mieux de ses capacités, les offres de stages non traditionnels du droit.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Course aux stages

Que l'AED veille à ce que le processus de course aux stages soit le plus inclusif, respectueux et sain possible pour la communauté étudiante. Que l'AED milite pour que les associations étudiantes participent activement aux négociations d'entente de recrutement.

94. Que l'AED veille à ce que le processus de course aux stages soit le plus inclusif, respectueux, sain et transparent possible pour la communauté étudiante. Que l'AED milite pour que les associations étudiantes participent activement aux négociations d'entente de recrutement.

Adopté : [AGE –
13/02/18] Modifié : [AGE
– 31/01/20 et AGE-
NOW]

Compensation équitable

95. Que l'AED fasse pression pour que les membres de la communauté étudiante reçoivent une compensation pécuniaire équitable lors des programmes d'été, des stages professionnels et des assistanats de recherche.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié : [AGE – NOW]

Thème : École du Barreau

Frais de service

96. Que l'AED fasse pression pour que les services et les formations de l'École du Barreau soient le plus abordables possibles.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Clinique juridique du Barreau

97. Que l'AED fasse pression pour que les personnes étudiantes au Barreau soient rémunérées ou compensées financièrement pour leur stage obligatoire à la clinique juridique.

Adopté : [AGE – NOW]

Thème : Emploi des jeunes

Thème : Emploi des personnes étudiantes

Situation d'employabilité

98. Que l'AED tienne la communauté étudiante informée de la situation d'employabilité des personnes étudiantes dans le domaine du droit ~~ainsi que des différentes perspectives de carrière.~~

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié : [AGE – NOW]

PARTIE V – VIE ÉTUDIANTE

S'entend des activités organisées par l'AED ou l'un de ses comités

Thème : Vie étudiante

Vie étudiante riche et diversifiée

99. Que l'AED favorise et fasse la promotion d'une vie étudiante riche, diversifiée, inclusive et respectueuse.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Activités respectueuses

100. Que l'AED veille à ce que ses activités ou celles d'un de ses comités se fassent dans le respect. Que l'AED condamne et prenne les moyens appropriés pour éradiquer toutes activités ou chants jugés inappropriés, offensants ou dégradants.

Thème : Environnement

Initiatives de développement durable

101. Que l'AED se positionne en faveur des initiatives écoresponsables en intégrant et encourageant le principe d'écocitoyenneté dans l'organisation de ses activités.

102. Que l'AED se positionne contre et prenne toute résolution nécessaire afin d'éradiquer l'usage de vaisselle de plastique à usage unique et de plastiques jetables dans les activités organisées par celle-ci ou un de ses comités sur l'enceinte du campus de l'Université de Montréal.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié : [AGE – 10/04/18]

Modifié : [AGO – 30/01/19]

Modifié : [AGO – 31/01/20]

Modifié : [AG – live]

103. Que l'AED permette aux initiatives visant la transition socio-écologique de se faire voir et entendre par ses membres. Que l'AED assure le financement d'un fonds vert destiné à encourager les initiatives écoresponsables.

Adopté : [AGE – 31/01/20]

Modifié : [AG- NOW]

104. Que l'AED travaille de concert avec la Faculté, le Café Acquis et la Coop afin de réduire l'usage de plastique jetables à zéro.

Adopté : [AGE – 31/01/20]

Modifié : [AG – NOW]

105. Que l'AED sensibilise ses partenaires économiques aux enjeux environnementaux, notamment en contrôlant la distribution d'objets promotionnels.

Adopté : [AGE – 31/01/20]

106. Que l'AED se positionne en faveur du retrait des investissements du Régime de Retraite de l'UdeM et du fonds de dotation de l'Université de Montréal impliquant les hydrocarbures.

Adopté : [AGE –
10/04/18] Modifié : [AGO –
31/01/20]

Gestion des matières compostables

107. Que l'AED se positionne en faveur de l'instauration d'un système de gestion des matières résiduelles compostables aux pavillons Maximilien- Caron et Jean-Brillant.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

108. Que l'AED ne finance que l'achat de produits et mets végétariens ou végétaliens pour ses événements et ceux de ses comités considérant l'impact sur l'environnement et le bien-être mental et physique des animaux d'élevage de la production de viande.

Adopté : [AGO – 10/04/18]

Modifié : [AG-NOW]

Politique d'événements responsables

109. Que l'AED adopte une politique d'événements responsables incitant notamment le recours à la vaisselle réutilisable dans la mesure du possible, ainsi que le tri et la gestion appropriée des déchets.

Thème : Consentement sexuel

Promotion du consentement sexuel

110. Que l'AED, par le biais de ses activités, fasse la promotion de l'importance du consentement sexuel, notamment en assurant le respect de sa Politique concernant les activités d'accueil et le carnaval en plus de sensibiliser la population étudiante aux violences à caractère sexuel (VACS).

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié : [AGE – NOW]

111. Que toutes les activités organisées par l'AED ou un de ses comités compte un organisateur présent et responsable ayant suivi une formation obligatoire contre les VACS.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié : [AGE – NOW]

Thème : Café étudiant

Adopté : [AGE – 13/02/18] Modifié : [AGE – 31/01/20]

Prix compétitifs

112. Que l'AED, en collaboration avec la Coop, veille à ce que le café étudiant offre des produits aux prix les plus abordables possible.

Adopté : [AGE – 10/04/18]

Modifié [AGE-NOW]

Offre de produits

113. Que l'AED, en collaboration avec la Coop, veille à ce que le café étudiant offre, entre autres, une variété de produits sains, équilibrés, nutritifs, biologiques, végétariens et végétaliens.

Adopté : [AGE – 10/04/18]

Modifié : [AGE- NOW]

Réfection

114. Que l'AED, en collaboration avec la Coop, consulte l'ensemble de la communauté étudiante avant la réfection du café étudiant.

Adopté : [AGE – 10/04/18]

PARTIE VI – AFFAIRES EXTERNES

S'entend des relations entre l'AED et ses homologues, ou encore, des enjeux socio-politiques susceptibles d'affecter la communauté étudiante.

Thème : Droits et libertés

Droits et libertés

115. Que l'AED se positionne en faveur du respect des droits et libertés.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Génocides

116. Que l'AED se positionne contre les génocides et reconnaisse le génocide culturel des peuples autochtones

Adopté : [AGE – 09/11/20]

Modifié : [AGE – NOW]

Autodétermination

117. Que l'AED reconnaisse le droit à l'autodétermination d'un peuple tel que prévu par l'Article 1 de la Charte de l'ONU.

Adopté : [AGE – 09/11/20]

Modifié : [AGE – NOW]

Thème : Positionnement politique

Indépendance et impartialité

118. Que l'AED affirme son indépendance et son impartialité face à tout parti politique, à moins d'une décision contraire de l'Assemblée générale.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Élections municipales, provinciales et fédérales

119. Que l'AED prenne les moyens appropriés pour interpeller les partis politiques quant aux enjeux étudiants.

Adopté : [AGE – 10/04/18]

Modifié : [AGE-NOW]

Intervention non partisane

120. Que les interventions de l'AED durant les élections municipales, provinciales et fédérales soient effectuées dans un cadre non partisan, à moins d'une décision contraire de l'Assemblée générale.

Adopté : [AGE – 10/04/18]

Modifié : [AGE – NOW]

Atteintes à la condition étudiante

121. Que l'AED dénonce toute position électorale ou politique portant atteinte à la condition de la communauté étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Réforme du mode de scrutin

122. Que l'AED prenne position en faveur de la réforme du mode de scrutin.

Signes religieux

123. Que l'AED célèbre la diversité et s'oppose à toutes mesures visant à restreindre le port de signes religieux par les employé.e.s de l'État.

Adopté : [AGE – 10/04/18] Modifié : [AGO – 30/01/19]

Thème : Accessibilité à la justice

Accès à la justice

Adopté : [AGO – 04/10/18] Modifié : [AGO – 30/01/19]

Que l'AED se positionne en faveur d'une justice plus abordable, accessible, efficiente et rapide.

124. Que l'AED se positionne en faveur d'une justice plus abordable, accessible, efficiente et rapide, notamment en élargissant les critères d'admissibilité à l'aide juridique.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Modifié : [AGE – NOW]

Thème : Féminisme

Reconnaissance de l'oppression des femmes

125. Que l'AED reconnaisse les dynamiques sexistes d'oppression et ses manifestations, notamment l'existence de la culture du viol.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Thème : Affaires autochtones

Respect des peuples autochtones

126. Que l'AED se positionne pour le respect des peuples autochtones.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Études en droit

127. Que l'AED se positionne en faveur d'un meilleur accès de la communauté étudiante autochtone aux études en droit.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Thème : Accessibilité aux études

Accès aux études supérieurs

128. Que l'accessibilité aux études soit améliorée.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Bonification du programme d'aide financière

129. Que le gouvernement du Québec bonifie le programme d'aide financière aux études afin de réduire l'endettement et d'améliorer les conditions de vie de la communauté étudiante.

Indexation de l'aide financière

130. Que l'enveloppe consacrée à l'aide financière aux études soit annuellement révisée, selon les droits de scolarité exigés, de manière à préserver l'accessibilité aux études au Québec. Que le système d'aide financière aux études soit réajusté en fonction des particularités des membres atypiques de la communauté étudiante.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Reconnaissance du cheminement horizontal

131. Que l'Aide financière aux études reconnaisse le cheminement horizontal et considère le nombre de crédits cumulés sans tenir compte du programme d'études.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Seuil de pauvreté

132. Que le régime d'aide financière permette aux membres de la communauté étudiante de disposer de ressources au moins équivalentes au seuil de la pauvreté.

Thème : Collaboration associative

Adopté : [AGE – 13/02/18]

Fédération des étudiantes et des étudiants en droit du Québec

133. Que l'AED mandate et effectue le suivi approprié auprès de la FEDQ pour défendre les intérêts de la communauté étudiante dans les dossiers dont elle partage les intérêts avec l'ensemble des associations étudiantes membres de la FEDQ, notamment celui de l'environnement.

Adopté : [AGE –
13/02/18] Modifié : [AGE
– 31/01/20]

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

134. Que l'AED participe de la façon la plus active possible aux instances de la FAECUM, afin de représenter les intérêts de la communauté étudiante. Que l'AED veille à ce que la Fédération soit un véhicule de revendication transparent, inclusif et pertinent.

Adopté : [AGE – 13/02/18]

[1] FAECUM. Cahier de positions, adopté lors du XLle Congrès, les 31 mars, 1er et 2 avril 2017, p. 66.